déclaré cet après-midi, en réponse à l'une de mes questions, qu'un de ces amendements se rapporterait aux régimes de participation différée aux bénéfices. Donc, quand le très honorable représentant a déployé tout son lyrisme au sujet des régimes de participation différée aux bénéfices, j'ai failli demander de quelle loi il parlait, celle que l'on va nous imposer d'ici quelques jours, ou bien celle que le ministre des Finances va nous proposer d'ici quelques semaines?

Bref, ce Parlement n'a pas fait ce qu'il aurait dû à propos de cette réforme fiscale. Les chiffres n'ont pas, que je sache, de propriétés mystiques. Que nous mettions 50 ou 500 jours, l'important est d'accomplir le travail correctement au lieu de laisser à la prochaine session, ou même à d'autres législatures du Parlement, une grande partie du travail; j'en parlerai plus tard. Nous n'avons fait correctement que le quart ou le tiers du travail et nous allons être très en retard dans nos travaux au cours des années à venir. C'est très regrettable car le sujet est souvent si technique que pour le comprendre il faut l'étudier très attentivement et comme on oublie vite, nous aurons grand besoin de nous rafraîchir la mémoire.

Puis, le très honorable représentant, suivant la piste si habilement tracée par les secrétaires parlementaires ces derniers jours, a fait quelques saillies intempestives contre le chef de l'opposition (M. Stanfield). Le très honorable député n'est peut-être pas au courant des origines de cette curieuse histoire de l'eau lourde, mais les premiers à bondir et à tressauter à l'époque furent le président du Conseil du Trésor (M. Drury), le président du Conseil privé (M. MacEachen) et le premier ministre actuel de la Nouvelle-Écosse. Les lauriers et les auréoles dont ils s'étaient couronnés étaient assez curieux à voir.

• (4.50 p.m.)

Le troisième élément du discours du premier ministre a déjà été exploité à l'envi par les membres du gouvernement. On nous dit que l'année prochaine un million de personnes seront rayées de la liste des contribuables. Quel bel aveu d'incapacité, monsieur l'Orateur, c'est avouer en des termes très curieux que le Canada n'est tout simplement pas assez prospère pour que tout le monde en profite.

Quand le premier ministre parle d'encourager les investissements au Canada, il oublie la Patina Corporation qui a déclaré forfait à cause de la loi fiscale et a profité du système d'imposition internationale pour aller s'installer ailleurs. Elle s'est aperçue qu'elle pouvait faire plus de bénéfices en nous traitant comme des portefaix. Cela m'amène à une autre question dont je parlerai plus tard, mais c'est un exemple qui prouve bien qu'il y a de grandes parties de ce bill dont nous n'avons jamais parlé sérieusement en troisième lecture ou au comité. L'entrée des capitaux étrangers est une question que nous n'avons absolument pas abordée. On s'inquiète pourtant des investissements étrangers au Canada. C'est une des questions qui fait couler le plus d'encre de nos jours, mais nous en avons à peine parlé.

Je ne sais comment le premier ministre se représente la démocratie au Canada, ou comment il se représente le rôle de la Chambre des communes—où je pensais, pour ma part, que l'on était censé débattre une question jusqu'à ce qu'elle soit tranchée de manière satisfaisante. Je refuse d'accepter qu'un homme—seul ou entouré de 800 conseillers dans son bureau, ou de 165 phoques bien dressés à la

Chambre—vienne nous dire, à mes collègues et à moi, ce qui est bon pour le Canada. Nous jouerons notre rôle jusqu'au bout. Ils sont libres de jouer le leur.

J'en arrive maintenant à l'essentiel de mes observations, monsieur l'Orateur. Mais j'aimerais tout d'abord demander au premier ministre, à propos de l'omniscience qui ressort du Livre blanc original, où sont donc passées ces merveilleuses innovations auxquelles on avait donné nom de corporations ouvertes et de corporations fermées? Elles ont sombré sans laisser de trace et le bon sens a gagné du terrain à mesure qu'ont été améliorées les propositions quelque peu bizarres et originales du Livre blanc. A cet égard, le compte rendu indiquera clairement que le chef de l'opposition (M. Stanfield) et ses députés ont pris l'initiative d'alerter la Chambre à la première occasion car il fallait à tout prix donner de l'allure à certaines propositions pour le moins extravagantes.

Monsieur, à la fin de mes remarques, après le dîner, je proposerai un amendement qui n'étonnera personne puisqu'il s'agit de choses connues, comme en fait foi la page 10272. Je ferai d'abord remarquer que nos travaux sont limités en raison de l'allocation de temps qu'on nous impose. A cet égard, je suis d'accord quant à la terminologie du puriste et député de Hamilton-Wentworth (M. Gibson). La présence d'un ami à la Chambre doit le rassurer puisque cet après-midi, le leader du gouvernement l'a bel et bien planté là. Toutefois, je dois admettre qu'il s'agit d'une allocation de temps et non de clôture.

La différence entre allouer un certain temps et imposer le régime de la clôture, c'est comme la différence entre les dégâts causés par une bombe à hydrogène et ceux provoqués par une bombe atomique à l'ancienne mode. Allouer du temps, comme cela a l'air anodin! On croirait presque assister à la réunion de quelque société savante. Mais cette expression a des effets dévastateurs, dès lors qu'elle fait son apparition dans un Parlement où elle peut, en l'espace de deux heures, transformer un débat sensé en un concert de vociférations comme celui dont nous sommes témoins depuis deux jours. Et c'est bien un débat odieux. Il n'y a rien de plus offensant pour un député que de s'entendre dire que ses minutes sont comptées et qu'il devra s'effacer à un moment donné, surtout quand il s'agit d'un projet de loi fiscal comme celui-ci, où il reste tant à faire.

Lorsque que je me suis mis en devoir de rédiger mon discours... je l'ai écrit sur ce petit bout de papier mais je ne le lirai pas...

Une voix: Vous n'avez personne pour écrire vos discours?

M. McCleave: Non, personne. Imbu de l'esprit de Noël. j'ai précisé les points du bill de l'impôt sur le revenu qui seraient, à mon avis, acceptables pour nous tous au Parlement. Le premier ministre en a cité quelques-uns mais je lui rafraîchirai la mémoire quant à ce qui a été traité à la Chambre: les exemptions; des exemptions supplémentaires pour les personnes âgées; des déductions supplémentaires pour les aveugles; les frais de déménagement; les frais de garde d'enfants; les frais médicaux; les modifications portant sur les coopératives, les caisses de crédit et les caisses populaires, l'étalement pour ceux dont les revenus augmentent, malheureusement pas pour ceux dont les revenus sont en baisse; la non-application des gains en capital lorsqu'il s'agit de résidence principale; la suppression de l'impôt fédéral sur les successions. Cette dernière aura du bon et du mauvais, monsieur l'Orateur, car il semble maintenant que les provinces se dépêchent d'enva-